25, 26 ET 28 MAI 2021

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE

DÉCISIONS FINALES

Référence	Décision
BOD/2021/05-01	**Politique d'évaluation du GPE** Le Conseil d'administration, en référence à la décision BOD/2020/11/12-08 : 1. Réaffirme qu'il importe d'encourager l'apprentissage et la prise de décisions sur la base de données probantes à l'échelle du GPE ; 2. Approuve la politique d'évaluation du GPE telle qu'énoncée dans le document BOD/2021/05 DOC 04 ; 3. Demande au Secrétariat de réexaminer périodiquement cette politique et sa mise en œuvre pour en assurer l'alignement sur la stratégie globale du GPE.
BOD/2021/05-02	**Cadre de résultats du GPE 2025** S'agissant de la décision énoncée dans le document BOD/2020/11/12-08, le Conseil d'administration : 1. Approuve le Cadre de résultats du GPE 2025, tel qu'il figure à l'annexe B du document BOD/2021/05 DOC 05, et demande au Secrétariat de formuler des méthodes d'établissement d'indicateurs, de valeurs de référence, de jalons et de cibles désagrégées pour ledit Cadre, selon que de besoin; 2. Demande en outre au Secrétariat d'élaborer une approche de suivi des financements et des pactes qui fournisse les données nécessaires sur la performance et les réalisations des subventions et des processus du GPE dans les domaines prioritaires et des besoins du GPE 2025, et de communiquer ces données dans les rapports annuels sur les résultats.

BOD/2021/05-03	**Partage de connaissances et d'innovations** Le Conseil d'administration : 1. Rappelle ses décisions précédentes d'approuver une allocation initiale de 58,5 millions de dollars (BOD/2018/06-11) et une allocation supplémentaire de 12 millions de dollars (BOD/2019/12-07) en faveur du KIX. 2. Sous réserve de la confirmation du financement complémentaire par des sources ciblées, approuve une augmentation de 3 millions de dollars (dont une commission de l'agent partenaire de 196 262 dollars) en faveur du Centre de recherches pour le développement international en tant qu'agent partenaire du mécanisme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) pour financer un appel à propositions en Afrique, comme indiqué dans l'annexe A du document BOD/2021/05/DOC 07. La date initiale de clôture du financement, le 31 mars 2024, demeure inchangée.
BOD/2021/05-04	**L'Éducation à voix haute** Le Conseil d'administration : 1. En référence au document BOD/2019/03-02, note que l'appui fourni aux coalitions nationales au titre de L'Éducation à voix haute cessera à la fin de 2021; 2. Invite l'agent partenaire, Oxfam IBIS, à préparer une proposition de prorogation chiffrée pour la composante OC1 – Appui aux coalitions nationales pour l'éducation – afin de l'aligner sur les autres composantes de L'Éducation à voix haute ; 3. Délègue au Comité des finances et du risque le pouvoir d'examiner et d'approuver un financement à hauteur de 17,5 millions de dollars, majoré du montant de la commission applicable sur la base de l'évaluation de ladite proposition par le Secrétariat, informé par un examen rapide des progrès et de l'impact à ce jour.
BOD/2021/05-05	**Allocation prioritaire des ressources du GPE** Le Conseil d'administration : 1. Rappelle ses décisions BOD/2020/11/12-04 et BOD/2020/11/12-05 sur l'éligibilité et l'allocation concernant les mécanismes de financement du GPE et sa demande au Secrétariat relative à l'élaboration de critères de hiérarchisation, ainsi que sa décision BOD/2020/09-02 concernant l'approbation d'un maximum de 20 % des financements au titre du fonds à effet multiplicateur.

	2. Approuve le processus d'allocation indicative des ressources pour la période de financement 2021-2025, comme indiqué à l'annexe A du document BOD/2021/05/DOC 09.
BOD/2021/05-06	**Budget de l'administrateur fiduciaire** Le Conseil d'administration approuve le montant estimé des frais administratifs de 843 000 dollars pour les services d'administrateur fiduciaire durant l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, et un budget supplémentaire de 15 000 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 pour couvrir une augmentation des frais de gestion des placements résultant d'un montant plus élevé que prévu du solde moyen du Fonds, comme indiqué dans le document BOD/2021/05 DOC 10.
BOD/2021/05-07	**Dépenses de fonctionnement pour l'exercice 22** Le Conseil d'administration : 1. Approuve 46 159 000 dollars de surcoûts pour les dépenses de fonctionnement directes pour l'exercice 22, comme indiqué dans le document BOD/2021/05/DOC 11, et note que l'enveloppe totale estimée à titre indicatif par le Secrétariat pour les exercices 22-24 ne devrait pas représenter plus de 5 à 7 % du total des décaissements du Fonds du GPE sur la même période. 2. Autorise en outre le Secrétariat à reporter sur l'exercice 22 les fonds non dépensés de l'exercice 21 pour des initiatives pluriannuelles ou spéciales. 3. Fait référence à sa décision BOD/2018/12-01 Modalités institutionnelles et, conformément aux dispositions de la section 8 du mémorandum d'accord relatif à l'hébergement du GPE, approuve une majoration de 17 % des coûts directs engagés au cours de l'exercice 22 pour couvrir les coûts indirects de la Banque mondiale. 4. Notant que les effectifs permanents du Secrétariat n'ont pas augmenté depuis les décisions du Conseil de 2016 BOD/2016/12-06 et 07, autorise une augmentation des effectifs pour l'exercice 22, comme indiqué à l'annexe C du document BOD/2021/05/DOC 11, sous réserve que les dépenses de fonctionnement restent compris entre 5 et 7% des décaissements. 5. Approuve le budget quinquennal pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage, d'un montant de 8 049 450 dollars, pour les exercices 22 à 26, tel que présenté à l'annexe D du document BOD/2021/05 DOC 11, en notant que les coûts pour l'exercice 22 sont inclus dans le budget total des dépenses de fonctionnement directes. Autorise en outre la directrice

	générale à administrer ces fonds, soit en tant que dépenses administrées par le Secrétariat, soit en tant que financements provenant directement du fonds fiduciaire, afin de faciliter la mise en œuvre efficace de la stratégie.
BOD/2021/05-08	**Priorités du GPE pour la rétroaction de la Directrice générale** Le Conseil d'administration : 1. Approuve les priorités proposées du GPE énoncées dans l'annexe A du document BOD/2021/05 DOC 13 comme base du processus de rétroaction de la Directrice générale pour la période de juin 2021 à juin 2022, conformément au calendrier régulier.
BOD/2021/05-09	**Nomination du président du Conseil :** Le Conseil d'administration: 1. Reconnaît le leadership de l'actuelle présidente, vice-président et groupe consultatif du GPE dans la supervision d'un processus ouvert et concurrentiel pour la recherche et la sélection d'un nouveau président du Conseil du GPE; 2. Exprime sa gratitude pour la diligence démontrée dans la finalisation de de la sélection au nom du Conseil d'administration du GPE, sur la base de critères solides et d'une prise en compte réfléchie de toutes les dimensions du travail et profil du GPE; 3. Approuve la nomination de S.E. Dr. Jakaya Kikwete à la présidence du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation pour un mandat de trois ans à compter du 15 septembre 2021. 4. Prend note du leadership exemplaire et de l'engagement sans précédent de la présidente sortante du Conseil, Julia Gillard, et tient à exprimer sa profonde gratitude pour ses années de services à la tête du Conseil.
BOD/2021/05-10	**Nomination de la vice-présidente du Conseil** Le Conseil d'administration: 1. Reconnaît le leadership de l'actuelle présidente, vice-président et groupe consultatif du GPE dans la supervision d'un processus ouvert et concurrentiel pour la recherche et la sélection d'une nouvelle vice-présidente du Conseil du GPE; 2. Exprime sa gratitude pour la diligence démontrée dans la finalisation de la sélection au nom du Conseil d'administration du GPE, sur la base de critères solides et d'une prise en compte réfléchie de toutes les dimensions du travail et du profil du GPE;

	3. Approuve la nomination du Dr. Susan Liautaud au poste de vice-présidente du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation pour un mandat de trois ans à compter du 15 septembre 2021. 4. Exprime sa plus profonde gratitude à S.E. Serigne Mbaye Thiam pour son service en tant que vice-président du Conseil du GPE et note sa vive appréciation pour son engagement réfléchi et percutant à faire entendre la voix des pays en développement dans les délibérations et la prise de décision du Conseil.